

DOCUMENT 8 Bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

Communauté française ~~0~~ Libre confessionnel
~~0~~ Provincial et communal ~~0~~ non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
 DE PROMOTION SOCIALE DE
 adresse complète : LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
 Rue Neuve, 32
 n° de matricule : 8.002.002 6791.. ATHUS
 n° de téléphone : 063-38.82.13.....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 3330 01 U11 W2

(3)

..... Travaux simples de carrelage au sol et de revêtements muraux
 CONVENTION

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .1... pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .1... pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

~~0~~(1) enseignement secondaire : transition (1) qualification ~~(1)~~
 degré : inférieur (1) ~~supérieur~~ ~~XXXXX~~

0 (1) enseignement supérieur de type court :
 catégorie : /

0 (1) enseignement supérieur de type long :
 catégorie : /

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de .1... pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de .3... pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de .1... pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de .1... pages (2)

(1) Biffer les mentions inutiles

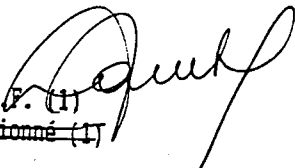
(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration.

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)	Code
Technologie - connaissance et utilisation des matériaux - Sécurité et hygiène.	C.T.	20	J
Dessin et lecture de plans de carrelages	C.T.	20	J
Travaux pratiques et méthode de travail carrelage	P.P.	160	C
Activités professionnelles d'apprentissage	P.P.	220	C
2. Part d'autonomie		20	P
Total des périodes		440	

11. Date de la proposition du P.O. : 27.04.94

Signature du :
 Chef d'établissement de la C.F. (1)
 Représentant du P.O. subventionné (1)

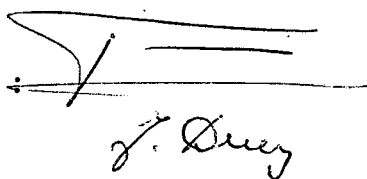


Transmis par le réseau
 le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)
 Neant

Date : 1.06.94

Signature :



13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 1.4. JUIN 1994

Signature :

J. MEUNIER
 ADMINISTRATEUR
 PÉDAGOGIQUE

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) 1 période = 50 minutes.

1. Finalités générales:

Dans le respect de l'art.7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et, d'une manière plus générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières:

A partir de situations diverses, avec l'aide d'un croquis ou d'un plan de détail, l'étudiant sera capable de réaliser, dans le respect des règles de l'art et des consignes de sécurité et d'hygiène, des poses de carrelages classiques sur mortier et sur chape, selon des méthodes différentes, et des revêtements muraux en carrelage suivant les méthodes traditionnelles et modernes (collages).

CAPACITES PREALABLES REQUISES

l'étudiant devra prouver qu'il a acquis les capacités terminales en travaux pratiques et méthode de travail de l'U.F. "Pratique de base de la maçonnerie", à savoir:

- préparer le poste de travail du maçon;
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortiers;
- maçonner entre profils, en appareil d'une demi-brique d'épaisseur sur une hauteur de 1,2 m:
 - des murs en briques ordinaires
 - des murs en blocs comportant angle, trumeau, jonction, croisement, disposition à redans et en besace.
- maçonner entre profils et/ou à la règle, en appareil croisé sur une hauteur de 1,2 m, un mur d'une brique d'épaisseur comportant abouts, angles.
- appliquer un enduit sur une maçonnerie en contact avec la terre;
et les connaissances technologiques y afférentes.

Une épreuve d'admission peut être organisée pour vérifier ces connaissances.

Le brevet de la section CPSI "Agent semi-qualifié du gros-oeuvre", le brevet EPSI "Gros-oeuvre", ou l'attestation de réussite d'une 3ème année d'EPSI "Gros-oeuvre" couvrent les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES ET LE REGROU-
PEMENT.

Il est recommandé, pour les cours de pratique professionnelle, de
ne pas dépasser 13 élèves par groupe.

PROGRAMME**1. Technologie - Connaissance et utilisation des matériaux - Sécurité et hygiène**

A. Les activités abordées développeront au moment opportun et de manière approfondie des éléments de mathématiques appliquées.

L'étudiant sera, dans ce domaine, capable de :

- calculer le périmètre et l'aire de figures élémentaires : carré, rectangle, triangle, cercle et disque.
- restituer et utiliser la notion de poids volumique.
- restituer et utiliser les notions de poids et passer de la notion de volume à la notion de poids.
- à l'aide de la calculatrice, calculer le carré et extraire la racine carrée d'un nombre entier.
- restituer et appliquer le théorème de Pythagore.

B. L'étudiant sera capable de :

- B.1. Citer, identifier, caractériser les produits naturels de carrelages et de revêtements muraux : naturels, artificiels cuits et non cuits.
- B.2. Citer et caractériser les différentes méthodes de ces produits.
- B.3. Déterminer la préparation du sol et/ou des murs.
- B.4. Définir, caractériser, déterminer le rôle des mortiers de pose et des coulés.
- B.5. Citer et définir les différentes méthodes de pose de carrelages au sol et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.
- B.6. Différencier et déterminer les méthodes de pose des plinthes droites et à talon.
- B.7. Citer et définir les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer.

B.8. Citer, différencier et choisir les méthodes de réparation et d'entretien des carrelages au sol et revêtements muraux.

2. Dessin et lecture de plans

L'élève doit être capable de (d') :

- différencier les signes conventionnels d'un plan d'architecture courant.
- lire les cotes et rechercher par le calcul une dimension au départ de l'échelle.
- réaliser les croquis cotés des surfaces à carreler.
- dessiner à l'échelle les surfaces régulières et irrégulières à carreler et représenter le carrelage.
- dessiner à l'échelle la disposition des carreaux dans des cas spéciaux tels que :
 - revêtements présentant des pentes
 - carrelage au sol et revêtement mural sur des surfaces présentant des obstacles
 - carrelage au sol dans des pièces à hors d'équerres prononcés.
- établir un croquis pour exprimer une pensée technique.

3. Travaux pratiques et méthode de travail

Au départ de plans ou de situations diverses, en utilisant l'outillage et le matériel adéquat, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et du RGPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier général de charges pour constructions privées et le centre scientifique et technique de la construction (CSRC) :

l'élève doit être capable de :

1. Préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux.
2. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples.
3. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux carrés en diagonale en combinaisons simples.
4. Poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits, disposés à joints coupés.

5. Poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.
6. Réaliser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers.
7. Réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol et le revêtement mural avec plinthes droites et à talon.
8. Réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges des capacités 2 à 7.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant sera capable de réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural (plinthes droites et à talons), ainsi que le carrelage des joints serrés et le garnissage des joints larges, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène et du RGPT, dans les tolérances généralement admises par le cahier des charges pour constructions privées et le Centre scientifique et technique de la Construction (CSTC).

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant.